



# ÉLECTIONS AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION ET A LA CAP PETPE DE LA DEAL MAYOTTE

## Le CSA: un nouveau cadre de concertation au sein de la DEAL

Deux nouveautés pour ces élections 2022 : le CSA (Comité Social d'Administration) remplacera le CT et le CHSCT et le vote se fera de manière électronique entre le 1er et le 8 décembre 2022.

Le Comité Social d'Administration, présidé par le directeur, est consulté sur toute question concernant l'organisation et le fonctionnement des services (missions, effectifs, emplois, compétences, moyens de fonctionnement). Sa formation spécialisée sera en charge des questions d'hygiène, de sécurité, et de conditions de travail. La CGT-FSU y porte les revendications de l'ensemble des personnels et interpelle la direction chaque fois que nécessaire.

A la CGT-FSU, nous refusons que les CSA ne soient que des chambres d'enregistrement des décisions de la direction. Le dialogue social ne se réduit pas qu'à l'expression des attentes. Il doit permettre de trouver des solutions acceptées par l'ensemble des agents, sous leur contrôle.

Nous réaffirmons notre engagement, au service de tou·tes, en toute indépendance, sans compromission ni clientélisme.

## A quoi sert la CAP ?

Elles interviennent sur :

- les licenciements ;
- les refus de titularisation ;
- les refus de formations ;
- la demande de réintégration ;
- le renouvellement de contrat des travailleurs en situation de handicap ;
- l'examen des propositions de sanctions.

La mobilité comme les promotions ne font plus partie des attributions des CAP depuis 2019. Elles relèvent de nouveaux processus définis dans des lignes directrices de gestion (LDG).

Elles sont saisies à la demande du fonctionnaire effectuant un recours sur :

- un refus de mobilisation du compte personnel de formation ;
- un refus de demande ou de renouvellement de télétravail ;
- un refus de demande de congés au titre du compte épargne-temps ;
- une décision individuelle à la mise en disponibilité ;
- un refus de temps partiel ou un litige d'ordre individuel relatif aux conditions d'exercice du temps partiel ;
- un refus d'autorisation d'absence pour préparer un concours administratif ou suivre une formation continue ;
- un refus de démission ;
- une décision relative à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel.

Voter CGT-FSU, c'est nous donner les moyens, dans l'unité syndicale avec les organisations syndicales qui partagent nos valeurs, de faire du CSA de la DEAL, un vrai outil démocratique au service de l'intérêt général et de l'amélioration des conditions de travail.

Voter CGT-FSU c'est s'assurer que vos élu(e)s CGT-FSU pourront défendre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Voter CGT-FSU, c'est s'assurer que vous aurez des élu(e)s qui continueront à se battre contre les discriminations, contre certaines pratiques «managériales» autoritaristes et/ou injustes et à réclamer plus de transparence dans la gestion RH (promotion,mutation...).

Voter CGT-FSU localement, c'est s'assurer que les revendications suivantes seront portées dans les instances nationales:

- revalorisation des grilles salariales avec intégration des primes
- indexation du point d'indice sur l'inflation
- retraite à 60 ans pour tous
- 32 heures par semaine sans perte de salaires
- renforcement des services publics dont celui de l'Écologie
- moyens adaptés aux missions assignées
- reconnaissance de l'expertise et des parcours professionnels
- action sociale ambitieuse

### **CGT-FSU**

## **Le syndicalisme combatif et indépendant !**

